Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

VISION SUR LE LAC

Février - Mars 2009

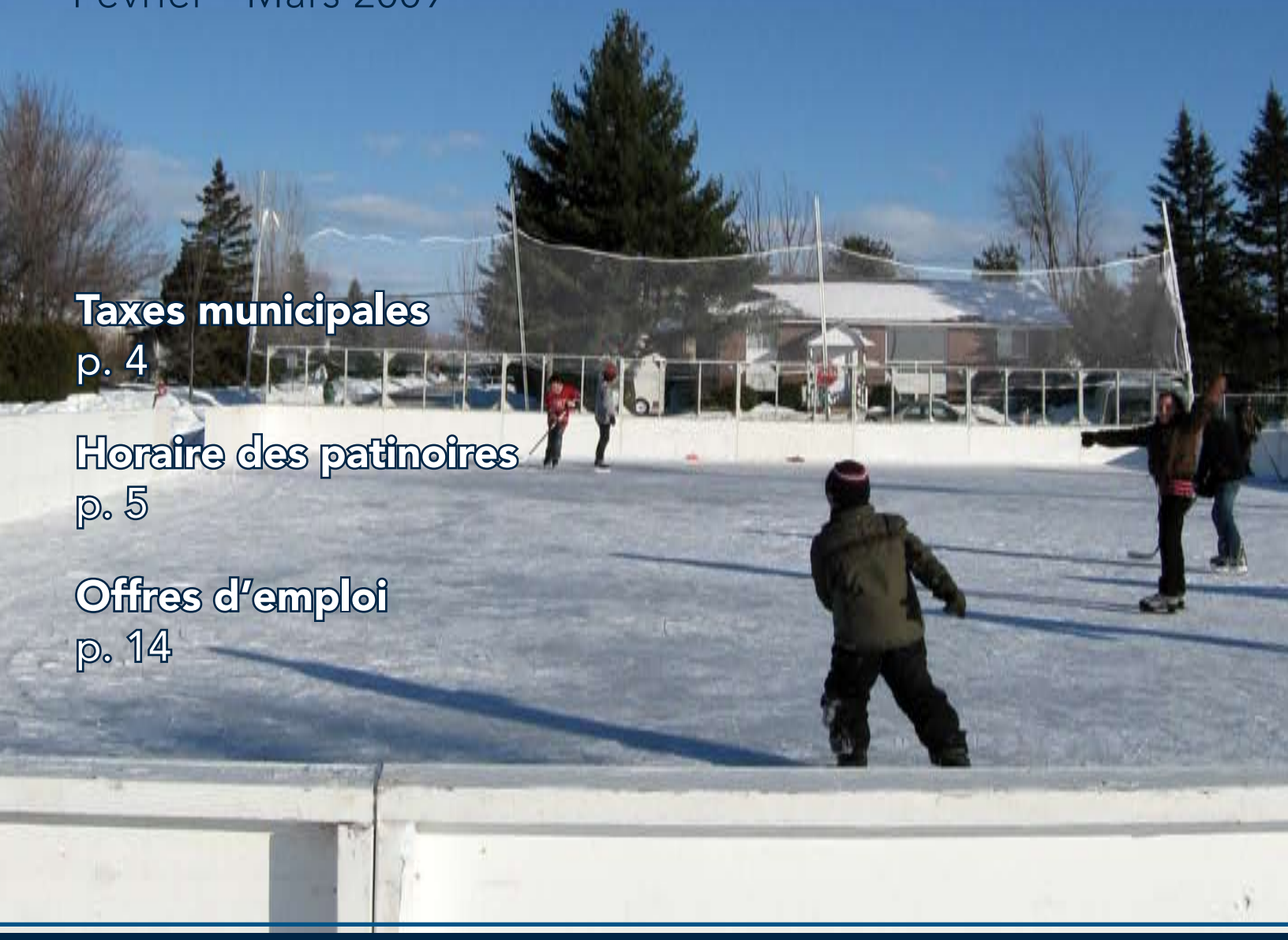

Taxes municipales
p. 4

Horaire des patinoires
p. 5

Offres d'emploi
p. 14

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Message de la Mairesse

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS

Le printemps sera bientôt à nos portes! Eh oui, dans quelques semaines les rayons du soleil commenceront à faire fondre la neige, mais d'ici là dame Nature nous réservera peut-être encore quelques surprises enneigées. J'invite donc toute la population à faire preuve de civisme et de respect envers nos voisins et contribuons, par de petits gestes au quotidien, à terminer l'hiver sur une note agréable!

TAXES MUNICIPALES

Vous avez récemment reçu votre compte de taxes municipales pour l'année 2009. Vous avez sûrement constaté que le taux de la taxe générale est demeuré identique à celui de 2008, malgré des hausses de coûts attribuables au déneigement et aux quotes-parts du CITL et du Service de police. Une seule taxe a connu une augmentation : la taxe sur les matières résiduelles. En effet, celle-ci est haussée de 22 $ pour l'année. L'adoption du budget, le 10 décembre 2008, a confirmé la saine gestion de nos finances municipales. Ainsi, le taux de la taxe générale est demeuré à 0,913 $ du 100 $ d'évaluation. De plus, nous prévoyons atteindre l'équilibre dans les prévisions budgétaires de 16 107 400 $ pour 2009.

2009, UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS

L'année s'annonce riche en projets pour notre Ville. Nous allons concentrer nos efforts sur la revitalisation de nos parcs. Le parc municipal fera l'objet d'améliorations notables pendant la première phase des travaux, alors que le terrain de soccer et le terrain de balle seront réaménagés. Un module de jeux sera installé au parc de la Fraternité. Un terrain de soccer sera aménagé au parc des Pins, et les travaux d'aménagement du parc de la 41e Avenue seront complétés. De plus, nous comptons poursuivre l'installation de lampadaires sur la piste cyclable de la 8e Avenue, jusqu'au parc Félix-Leclerc.

Afin de faciliter l'accès au quartier de la Prucheraie et au garage municipal et d'améliorer la sécurité routière, un feu de circulation sera installé à cette intersection sur le boulevard des Promenades. Et, pour le bonheur des automobilistes, nous prévoyons l'aménagement d'une sortie pour l'autoroute 640, afin de faciliter l'accès au secteur nord-est. Force est de constater que notre Ville bouillonne de projets, qui auront pour effet de contribuer au mieux-être de notre population.

Bonne lecture!
Me Sonia Paulus, mairesse

Word from the Mayor

DEAR CITIZENS,

Spring is around the corner! Believe it or not, within the next few weeks, it will be that time of the year when the warming sun causes the snow to melt and people to smile. Of course, until then, Mother Nature probably has some surprises in store for us. That is why I invite you to be patient and respectful towards your neighbours and whenever possible, contribute through little gestures, to get to the end of the winter season on a positive note!

MUNICIPAL TAXES

You have probably recently received your 2009 municipal tax account. As you may have noticed, we have maintained the general property tax from 2008, despite increases in snow removal costs as well as in our share of expenses related to the Conseil intermunicipal de transport des Laurentides, and to the police service expenses. The only tax to be increased this year is the residual matters tax, which has been increased by $22 for the year. The adoption of the budget on December 10, 2008 has confirmed a healthy management of our municipal finances. As a result, the general property tax remains at $0.913 per $100 of assessment. In addition, our results indicate that the forecasted $16,107,400 budget for 2009 will be met.

2009, AN EVENTFUL YEAR!

The year has taken off with several interesting projects ready to be undertaken by our City. We will concentrate our efforts in the revitalization of the municipal park, where noticeable improvements will take place, as the soccer and baseball fields will undergo a major facelift during Phase 1 of the works. As well, a playground module will be installed at the Parc de la Fraternité, a soccer field will be created at the parc des Pins, and redeployment works will be completed in the 41st Avenue's park. In addition, we plan to complete the installation of street lights on the cycling path from the 8th Avenue to the parc Félix-Leclerc.

To facilitate access to the Prucheraie development and to the municipal garage, while improving road safety, a street light will be installed at the intersection of the Promenade boulevard. And, drivers will be delighted to learn that a new exit will be added to the 640, so as to facilitate access to the Northeast sector. You can't but realize that our City is bubbling with new projects, all of which are meant to contribute to the greater welfare of our citizens.

Enjoy your reading!
Me Sonia Paulus, mayor

Bulletin municipal
Février - Mars 2009

Dans ce numéro

Taxes municipales	4
Notre communauté	5
Le babillard	8
La bibliothèque	10
Offres d'emploi	12
Urbanisme	15
Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	16
Sécurité publique	18
Sécurité civile	19

DÉJEUNER DE LA MAIRESSE

Le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, la mairesse aura le plaisir de recevoir les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'entretenir avec elle. Cette rencontre conviviale vous permettra d'échanger commentaires et suggestions, de discuter d'un projet, de faire une demande ou une recommandation, ou encore de formuler une plainte. Confirmez votre présence en communiquant avec Mme Manon Poirier, au 450 472-7310, poste 144.

BREAKFAST WITH THE MAYOR

On the second Saturday of each month, from 9:30 to 11:00 am, the mayor will be pleased to share breakfast with those who wish to meet with her. These informal meetings offer an excellent opportunity for you to discuss current issues, share comments, offer suggestions, present projets, or voice complaints. Please confirm your attendance by calling Mrs. Manon Poirier at 450 472-7310, ext. 144.

PROCHAINE PARUTION
Le 19 avril 2009

Date de tombée de vos textes
Le 5 mars 2009

Faites parvenir vos textes à
s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Sonia Paulus

Coordination
Manon Poirier

Conception, rédaction, infographie
Dinamik, Textes et Images inc.

Révision des textes
Manon Poirier

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
5 700 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0

Taxes Municipales

Votre compte de taxes 2009 vous a été transmis par la poste récemment. Nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de payer votre compte en quatre versements si le montant est supérieur à 300 $. Le premier versement doit être effectué au plus tard le 3 mars prochain. Les autres échéances sont le 3 juin, le 3 septembre et le 3 novembre.

Comment payer son compte de taxes?

- Au comptoir de perception de l'hôtel de ville, au 3000, chemin d'Oka, en argent comptant, par carte de débit ou par chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- à votre institution financière ou par paiement en ligne sur son site Web;
- en déposant votre paiement, par chèque seulement, dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville, près de l'entrée donnant sur le stationnement;
- par la poste.

Pour vous simplifier la vie

Afin d'éviter les oublis, les déplacements et l'attente, nous vous suggérons de transmettre quatre chèques postdatés libellés à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, accompagnés du coupon détachable numéro 1 de votre compte de taxes.

Escompte

Notez que la municipalité accorde un escompte de 2 % pour un compte supérieur à 300 $ payé en totalité le ou avant le 3 mars 2009. Le montant de cet escompte est inscrit sur le coupon numéro 1.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, composez le 450 472-7310, poste 100.

Fermeture des bureaux municipaux à l'occasion de la fête de Pâques

Le garage et les bureaux municipaux, à l'exception de la bibliothèque municipale, seront fermés le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril. Pour toute urgence durant cette période, vous pouvez communiquer avec la Police régionale de Deux-Montagnes, au 450 473-4686.

You should have received your 2009 tax statement in the mail recently. We remind you that you can still pay your balance in four installments if greater than $300. The first payment is due on March 3, with the other installments due on June 3, September 3 and November 3.

How do I pay my taxes ?

- In person at the taxation department at City Hall, 3000 chemin d'Oka, using cash, debit card, or a cheque payable to "Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac";
- At your financial institution, either in person or using online banking;
- By leaving your payment (cheque only) in the City Hall mailbox near the entrance from the parking lot;
- By mail.

Simplify your life

To avoid missing a payment date, travelling or waiting in line, we suggest that you send four postdated cheques, together with detachable coupon number 1 from your tax statement. If you choose to pay this way, remember to make your cheques payable to "Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac".

Discount

Note that the municipality provides a 2% discount for accounts greater than $300 if paid in full on or before March 3, 2009. This amount of the discount is shown on coupon number 1.

For further information, call 450 472-7310, extension 100.

Closure of municipal services for the Easter holiday

All municipal offices will be closed for the Easter holiday on Friday April 10 (library excepted) and Monday, April 13. In case of emergency on those days, please call Public Security at 450 473-4686.

Notre Communauté

CONGÉ POUR LES **ACTIVITÉS DE LOISIRS D'HIVER**

Les activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire seront interrompues du 2 au 6 mars et du 10 au 13 avril. Si vous avez des questions, communiquez avec le secrétariat au 450 472-7310, poste 145.

HORAIRE **DE L'OLYMPIA**

À l'occasion du congé scolaire, du lundi 2 au vendredi 6 mars, l'horaire de l'Olympia de Deux-Montagnes sera le suivant :

En matinée, de 9 h 30 à 10 h 50
En après-midi, de 13 h 30 à 14 h 50

HORAIRE DES PATINOIRES **DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE**

Amateurs de patinage, vous serez heureux d'apprendre que vous pourrez pratiquer votre sport favori à l'une des quatre patinoires municipales, dans les parcs dont les adresses figurent dans le tableau qui suit.

Les patinoires sont éclairées jusqu'à 22 h, mais une surveillance n'est assurée qu'à la patinoire du parc municipal. Les dates d'ouverture dépendent de la température et sont affichées au chalet du parc municipal (rue Laurin). Dans le cas où des modifications seraient apportées à l'horaire, les nouvelles heures y seront affichées. Lors de tempêtes ou de mauvais temps, le chalet du parc municipal sera fermé.

Pour communiquer avec un responsable au chalet du parc municipal, téléphonez au 450 623-8858.

Horaire de la semaine de relâche	Chalet du parc municipal 3100, rue Laurin (avec surveillance)	Parc Clair de Lune 333, 6e Avenue (sans surveillance)	Parc Roland-Laliberté 25, 13e Avenue (sans surveillance)	Parc Maurice-Binette 60, 31e Avenue (sans surveillance)
Du lundi au vendredi	10 h à 22 h	Patinage libre Patinoire éclairée jusqu'à 22 h	Patinage libre Patinoire éclairée jusqu'à 22 h	Patinage libre Patinoire éclairée jusqu'à 22 h
Le samedi	10 h à 22 h			
Le dimanche	12 h à 22 h			

Notre Communauté (suite)

CONCOURS PHOTO
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, UN MILIEU DE VIE UNIQUE

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire mettre sa population en vedette dans ses diverses publications : bulletins municipaux, calendrier annuel, etc. Photographes en herbe, mettez vos talents à contribution et faites-nous parvenir vos photos numérisées en respectant les critères mentionnés plus bas. Vous pourriez remporter l'un des prix suivants.

Tirage printanier, le 15 juin, pour les photos reçues entre le 1er février et le 30 mai 2009 :

- laissez-passer estival pour la plage municipale.

Tirage estival, le 7 septembre, pour les photos reçues entre le 1er juin et le 30 août 2009 :

- inscription gratuite à une activité de la session d'automne, offerte par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, d'une valeur égale ou inférieure à 100 $.

Tirage hivernal, le 17 décembre, pour les photos reçues entre le 1er septembre et le 10 décembre 2009 :

- inscription gratuite à une activité de la session d'hiver, offerte par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, d'une valeur égale ou inférieure à 100 $.

Consultez tous les détails sur le site Internet au www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/

Critères de participation

- Pour être admissible au concours, vous devez remplir le formulaire de participation disponible sur le site Internet et à l'hôtel de ville, et le faire parvenir avec vos photos.
- Envoyez vos photos accompagnées d'un titre et d'une brève description, par la poste, à l'attention du Service des communications, au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0, ou par courrier électronique à s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.
- Les photos numérisées doivent être en format JPEG et avoir une résolution de 300 ppp et un poids supérieur à 1 Mo.
- Les photos envoyées par la poste ne seront pas retournées.

Participez en grand nombre!

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Un geste significatif pour souligner une naissance

Le programme Une naissance, un arbre vise à souligner l'arrivée d'un enfant au sein de votre famille en lui attribuant un arbre. En posant ce geste de nature écologique, la Ville veut souligner la naissance ou l'adoption de votre enfant. Une fois planté dans la cour familiale, l'arbre grandira en même temps que l'enfant. L'automne prochain, les parents inscrits recevront un arbre, au choix parmi quatre essences : le cerisier Schubert, le pommetier Makamik, le tilleul Ronald ou le frêne Patmore.

Les enfants admissibles

Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le 1er janvier 2009 sont admissibles au programme.

Comment inscrire son enfant?

Pour inscrire votre enfant, vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture, muni des documents requis (voir plus bas) et d'une photographie de votre enfant.

À la suite de l'inscription, vous recevrez un certificat officiel indiquant l'arbre qui lui a été attribué, accompagné d'une fiche descriptive de l'arbre. Vous avez jusqu'au 11 septembre pour inscrire votre enfant. Après cette date, la remise aura lieu l'année prochaine.

Trois documents sont nécessaires pour inscrire votre enfant au programme :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (certificat de naissance ou d'adoption, carte d'assurance maladie, etc.);
- un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents sont des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'Hydro-Québec ou de Bell, etc.);
- carte du citoyen.

LES CHEVALIERS DE COLOMB

Cette année encore, les Chevaliers de Colomb ont tout mis en œuvre pour venir en aide aux plus démunis de notre communauté, particulièrement à l'occasion de la période des fêtes. Le 6 décembre dernier, des dizaines de bénévoles ont parcouru la ville pour recueillir les dons alimentaires et monétaires de la population marthelacquoise qui, sensible à la situation financière préoccupante, a fait preuve cette année d'une générosité exceptionnelle.

Plus d'une centaine de familles ont reçu un panier de Noël bien garni de victuailles, d'articles sanitaires et même de cadeaux pour les enfants.

Les Chevaliers de Colomb tiennent à remercier la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi que la mairesse Me Sonia Paulus, les conseillers Yves Legault et François Robillard et tous les bénévoles pour leur généreuse implication malgré des températures glaciales, le Service des incendies, pour les dons amassés lors d'activités de collecte de fonds, et le Maître de Jeux, qui a remis à chaque enfant un cadeau fort apprécié.

DANSE DE L'AMITIÉ,
À VOTRE SERVICE DEPUIS 19 ANS

Le programme des cours de danse en ligne est conçu pour les personnes qui sont débutantes ou intermédiaires/avancées. Il permet d'apprendre divers styles de danse : cha cha, rumba, tango, merengue, etc.

La session a débuté le 12 janvier dernier et se terminera le 2 mai 2009 par un souper, suivi d'une soirée de danse en ligne et sociale. Entre-temps, nous aurons des soirées d'exercice de danse en ligne les 28 février, 28 mars et 11 avril. Les billets seront vendus sur place.

Toutes nos activités de danse en ligne sont animées par notre professeure Diane Degré et son équipe. Elles ont lieu au centre communautaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au 99, rue de la Mairie.

N'oubliez pas que, pour la période des cours, une carte de citoyen ou de non-résident émise par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est obligatoire. Pour information : Jean-Claude, au 450 473-8247, Mariette, au 450 623-0232, ou Jackie, au 450 623-0230.

CLUB DE PÉTANQUE
LES AMIS DE SAINTE-MARTHE

Le comité du Club de pétanque Les Amis de Sainte-Marthe prépare sa prochaine saison et invite ses membres à assister à son assemblée générale, qui se tiendra le mercredi 15 avril 2009, à 19 h, au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie. Pour information, contactez le président, M. Léo Brunet, au 450 473-4029.

Bienvenue à tous ceux et celles qui désirent se joindre à notre groupe!

Le Babillard

DANSE EN COEUR

Déterminé à offrir aux amateurs de danse en ligne des cours et des soirées formidables, l'organisme sans but lucratif Danse en Cœur a le plaisir de vous faire part des prochaines activités au programme. Venez nous rencontrer à nos cours et soirées afin de danser, de bouger et de vous amuser avec une équipe dynamique, et ce, dans une belle ambiance.

Les cours du mercredi ont débuté le 14 janvier, mais vous pouvez encore vous joindre à nous.

DATES DE NOS SOIRÉES
21 FÉVRIER
21 MARS

Tous les cours et soirées sont animés par Lyne Lefebvre et son équipe. Joignez-vous à nous pour vivre des moments mémorables!

Les activités auront lieu au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Pour information, contactez Francine Turcotte, au 450 623-0786 (soir), Colette Lecompte, au 450 491-5774 (soir), ou Micheline Guay, au 450 491-5411.

CIT Laurentides

Le Conseil intermunicipal de transport des Basses-Laurentides a déposé, lors de son assemblée du 26 novembre 2008, les dates des assemblées régulières pour l'année 2009 :

4 février	5 août
1er avril	2 septembre
3 juin	7 octobre
2 décembre	

Les assemblées se tiendront à 19 h, dans un lieu à confirmer. Pour en savoir plus, communiquez avec le CIT des Laurentides, au 450 430-3011.

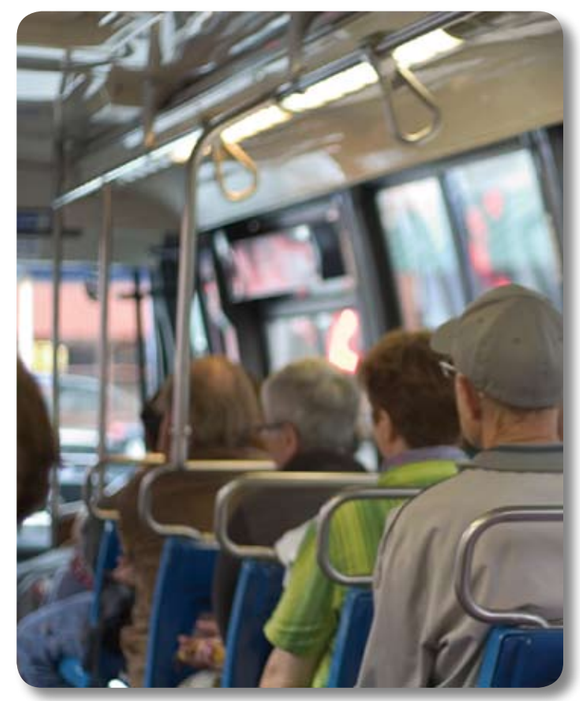

La Bibliothèque

CHOIX DE NOUVEAUTÉS
DE MICHELINE ALOI

AUTEUR : Marie-Josée Michaud
TITRE : Léveillée, tome II
ÉDITIONS : Art Global

RÉSUMÉ : Les vibrants récits de l'auteur Marie-Josée Michaud, qu'une grande complicité lie à l'artiste, dévoilent l'homme-piano, le poète, le chanteur, le comédien, au fil d'anecdotes inédites, voire dramatiques.

Parallèlement, Claude Léveillée, le pudique, se raconte, comme il ne l'a jamais fait auparavant, dans une verve unique où il est question des événements importants qui ont jalonné son existence hors du commun : la disparition tragique de son fils, l'attentat qui a failli mettre un terme à sa carrière de pianiste, ses relations avec les femmes, la naissance de Frédéric...

Léveillée, tome II, est plus qu'une biographie fascinante. C'est également un ouvrage de référence, enrichi d'une discographie illustrée et des textes de plusieurs compositions du chanteur, ainsi que de nombreuses photos et de reproductions de documents rares.

Ce livre est sans conteste un grand rendez-vous...

AUTEUR : Sophie Bordet et Nadine Mouchet
TITRE : 200 métiers autour de toi
ÉDITIONS : Gallimard Jeunesse

RÉSUMÉ : Quels sont les métiers qui permettent de vivre en contact avec la nature? À quoi ressemble la journée d'un journaliste ou d'une infirmière? Qui intervient dans la réalisation d'un nouveau jeu vidéo? Comment devient-on membre d'un groupe de rock ou pilote d'avion?

Les enfants connaissent quelques métiers qui les font rêver, mais ignorent souvent la diversité et la réalité quotidienne du monde professionnel. À travers de superbes illustrations panoramiques fourmillant de détails, cet ouvrage permet de découvrir plus de 200 métiers répartis en 20 lieux différents (le stade de foot, la mairie, l'hôpital, le chantier, le parc national, etc.). Pour chaque lieu, une interview, un reportage photo et de nombreux encadrés décrivent ces métiers avec précision et répondent aux mille et une questions que les enfants se posent sur le monde qui les entoure.

Le congé de Pâques à la Bibliothèque municipale

HEURE DU CONTE
DE PÂQUES

Participez à cette activité très appréciée des tout-petits. L'animation est gratuite pour les enfants de 3 à 6 ans.

Inscrivez-vous à la bibliothèque ou par téléphone, au 450 974-7111.

HORAIRE DE
LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale sera fermée le dimanche 12 avril et le lundi 13 avril 2009. Elle rouvrira ses portes le mardi 14 avril, à 14 h.

Pour éviter des frais de retard, vous pourrez en tout temps utiliser la chute à livres.

CLUB DE LECTURE
LE RAT BIBOCHE

Découvrir la magie de la lecture et de l'émerveillement devant un livre est certainement l'un des plus beaux cadeaux qu'un adulte puisse faire à un enfant. Inscrivez donc vos tout-petits à notre club de lecture, Le rat Biboche, qui aura lieu du 9 mars au 4 mai 2009, à la bibliothèque municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Il s'agit d'un moyen sans pareil de stimuler et d'encourager nos petits lecteurs. Ils y trouveront bricolage, concours, plusieurs tirages et récompenses... et, bien sûr, une collection de livres et une animation adaptée à leurs besoins de futurs grands lecteurs.

Les activités sont gratuites. N'hésitez pas à inscrire votre enfant. Pour en savoir plus, téléphonez à la bibliothèque municipale, au 450 974-7111, poste 101.

Visitez le site Web au www.aventurierdulivre.qc.ca/biboche.

Offres d'emploi pour étudiants

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre depuis plusieurs années un service unique de camp de jour. Elle est donc à la recherche d'étudiants et d'étudiantes dynamiques qui se joindront à son équipe pour la saison estivale 2009.

Les personnes sélectionnées devront suivre une formation offerte par la Ville. Les conditions de travail sont prévues à la convention collective des employés cols blancs (statut d'employé étudiant).

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature en mentionnant le poste désiré et faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel à l'une des adresses suivantes :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Direction générale
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Seul(e)s les candidat(e)s sélectionné(e)s seront contacté(e)s pour une entrevue.

ANIMATEURS, ANIMATRICES RESPONSABLES

Sous l'autorité de la responsable des loisirs, les animateurs et animatrices responsables aident à la planification et à l'élaboration des sorties, des activités spéciales et de la thématique. Ils supervisent et encadrent les moniteurs et voient au bon déroulement du camp. Ils participent à l'évaluation des activités et des moniteurs.

Exigences

- être titulaire d'un DEC en loisirs ou être étudiant(e) en loisirs ou dans un domaine connexe;
- ou avoir une expérience jugée pertinente, en plus d'avoir déjà été moniteur ou monitrice;
- être très dynamique, créatif, débrouillard, patient et discipliné;
- aimer les jeunes.

Caractéristiques des postes

Horaire : variés
Formation : mai ou juin (fin de semaine)

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
27 mars 2009.

MONITEURS, MONITRICES DE CAMP DE JOUR

Sous l'autorité des animateurs responsables, les moniteurs voient à l'encadrement, à la sécurité et à l'animation des jeunes âgés de 3 à 12 ans. Ils planifient et élaborent les activités hebdomadaires et participent à la réalisation de la thématique.

Exigences

- Avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans ou plus;
- être très dynamique, créatif, débrouillard, patient et discipliné;
- aimer les jeunes;
- avoir de l'expérience ou des connaissances liées à l'emploi constitue un atout.

Caractéristiques des postes

Horaire : variés
Début : fin des classes
Formation : mai ou juin (fin de semaine)

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
27 mars 2009.

MONITEURS-ACCOMPAGNATEURS, MONITRICES-ACCOMPAGNATRICES

Sous la responsabilité des animateurs responsables et du responsable des loisirs, les moniteurs-accompagnateurs et monitrices-accompagnatrices accompagnent un ou des enfants âgés de 3 à 15 ans ayant une incapacité et assurent leur encadrement, leur sécurité et l'animation.

Exigences

- Être titulaire d'un DEC en éducation spécialisée ou être étudiant(e) dans un domaine connexe;
- ou posséder l'expérience ou les connaissances jugées pertinentes;
- avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans ou plus;
- être très dynamique, créatif, débrouillard, patient et discipliné;
- aimer les jeunes;
- être sensible et apte à intervenir dans diverses situations.

Caractéristiques des postes

Horaire : variés
Début : fin des classes
Formation : mai ou juin (fin de semaine)

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
27 mars 2009.

Offres d'emploi pour étudiants (suite)

MONITEURS, MONITRICES POUR LES 13 À 16 ANS

Sous la responsabilité des animateurs responsables et de la responsable des loisirs, les moniteurs et monitrices accompagnent des adolescents âgés de 13 à 16 ans dans les diverses sorties proposées.

Exigences

- Avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans ou plus;
- être très dynamique, créatif, débrouillard, patient et discipliné;
- aimer travailler avec les adolescents;
- avoir de l'expérience ou des connaissances liées à l'emploi constitue un atout.

Caractéristiques des postes

Horaire : variés
Début : fin mars
Formation : mai ou juin (fin de semaine)

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
27 mars 2009.

PRÉPOSÉ(ES) À LA SURVEILLANCE ET À LA PRÉPARATION DES TERRAINS DE BALLE, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA PATINOIRE

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est à la recherche de préposé(e)s à la surveillance et à la préparation des terrains de balle, du centre communautaire et de la patinoire.

Les conditions de travail sont prévues à la convention collective des employés cols bleus, statut d'employé étudiant.

Exigences

- Avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans ou plus;
- avoir de l'expérience ou des connaissances liées à l'entretien d'un terrain de balle, d'un centre communautaire et d'une patinoire;
- avoir un bon esprit d'équipe.

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
27 mars 2009.

SURVEILLANT(ES)-SAUVETEUR(ES) (SN PISCINE / SN PLAGE) ET MONITEURS, MONITRICES CROIX-ROUGE

La Plage de la sablière est un site familial où la sécurité aquatique est notre priorité. La fréquentation élevée du site requiert un service à la clientèle impeccable et une grande propreté des lieux.

Nous sommes à la recherche de personnel compétent et disponible durant toute la saison estivale, à compter du mois de juin et jusqu'à la fête du Travail. Les personnes choisies devront assurer en tout temps la surveillance des baigneurs (ou des élèves des cours de natation) et effectuer différentes tâches connexes, dont l'entretien du site.

Date limite pour recevoir le curriculum vitae :
6 mars 2009.

Urbanisme

QUELQUES RAPPELS

Abris temporaires d'automobile

Nous vous rappelons que les abris d'automobile devront être retirés au complet (toile et structure) au plus tard le 15 avril prochain.

Coupe des arbres

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur votre terrain sans vous être procuré un permis d'abattage à l'hôtel de ville. La préservation de nos arbres sur le territoire de la ville est notre fierté à tous!

Heures d'ouverture prolongées du Service

Notez que pour mieux vous servir, le Service de l'urbanisme prolongera ses heures d'ouverture les mercredis soirs, de 17 h à 20 h, à compter du mercredi 1er avril, et ce, jusqu'au mercredi 30 septembre 2009.

Dépliants d'information

Lors de votre prochaine visite à l'hôtel de ville, nous vous invitons à demander et à consulter nos dépliants sur les piscines, les cabanons, les clôtures, les garages isolés et la coupe d'arbres.

A FEW REMINDERS

Temporary car shelters

We remind you that temporary car shelters must be completely dismantled (tarp and frame) no later than April 15, 2009.

Cutting trees

It is prohibited to cut a tree on your property without first obtaining a tree-cutting permit from City Hall. Preserving the trees in our municipality is a point of pride for all of us!

Extended hours for the Planning Department

To serve you better, the Plannig Department will extend its hours during the spring and summer. In addition to regular hours, it will be open Wednesday evening from 5 to 8 p.m. from Wednesday, April 1st to Wednesday, September 30, 2009.

Brochures

During your next visit to City Hall, feel free to request and read our brochures on swimming pools, sheds, fences, free-standing garages and tree-cutting.

Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire

Réparation de terrains

Si votre terrain a subi des dommages lors des opérations de déneigement, vous devez en aviser le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire avant le 1er mai 2009, en téléphonant au 450 623-5798, poste 111.

Avis aux propriétaires ayant une borne-fontaine adjacente à leur terrain

Nous sollicitons votre collaboration pour assurer votre sécurité et celle de vos voisins. Vous devez faire en sorte que les bornes-fontaines adjacentes à votre terrain soient accessibles en tout temps, en évitant d'y jeter de la neige lors du déneigement de votre propriété. Votre collaboration est importante, car des bornes-fontaines ensevelies sous la neige nuiraient aux interventions d'urgence.

Disposition des bacs à ordures et à recyclage en période hivernale

Pour la période hivernale, nous demandons la collaboration des citoyens afin que les bacs de matières résiduelles soient disposés à **un mètre** à l'intérieur des entrées privées, et non dans la rue ou sur le trottoir, afin de faciliter les opérations de déneigement.

Enlèvement de la neige

Nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de déposer sur la voie publique la neige ou la glace provenant des cours ou des entrées privées. Les quantités abondantes de neige compliquent les opérations de déneigement. Vous êtes donc invité à faire preuve de civisme et à conserver la neige sur votre terrain et non à la projeter sur ceux de vos voisins.

Stationnement de nuit

Notez que le stationnement de nuit est interdit en tout temps, entre minuit et 7 h, sur toute rue, voie publique ou place publique, du 15 novembre au 15 avril.

Reminders

Land rehabilitation

If your property has been damaged by snow-removal operations, you must advise the Property Maintenance and Planning department before May 1st, 2009, by calling 450 623-5798, ext. 111.

Notice to residents with fire hydrants near their property

We request your assistance to ensure your and your neighbours' safety; you must keep fire hydrant accessible at all times by not piling up snow near the fire hydrant while removing snow from your property. Your cooperation is important, because fire hydrants buried under snow can hinder emergency operations.

Placement of garbage and recycling bins in winter

During the winter, we ask that residents place garbage and recycling bins on their property, **one meter** from the end of their driveways, not on the street or sidewalk. This will help facilitate snow removal.

Snow removal

We would like to remind you that it is forbidden to move snow or ice from private yards and driveways to public property, including streets. Abundant snow has been making snow removal operations complicated. Good neighborhood goes hand in hand with public-spiritedness; that is why we ask you to keep snow on your property rather than sending it on your neighbour's yard.

Overnight parking

Please note that from November 15 to April 15, overnight parking (midnight to 7 a.m.) is prohibited at all times on all streets, roads and public property.

Sécurité Publique

Règlementation sur l'utilisation des pneus d'hiver

Le pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale

D'ici au 15 décembre 2014, il s'agit d'un pneu portant l'une des inscriptions suivantes :

1- Alaska	2- Artic	3- A/T ou AT
4- Blizzard	5- ICE	6- LT
7- Nordic	8- Snow, à l'exclusion de M+S (ou Mud and Snow)	
9- Stud	10- Ultra traction	11- Winter

D'ici au 15 décembre 2014, du moment que le pneu porte l'une des inscriptions mentionnées ci-dessus, il peut être considéré comme conforme à la définition de « pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale » au sens du règlement. L'inscription M+S ou Mud and Snow ne suffit pas à qualifier ou disqualifier un pneu. S'il porte aussi l'un des mots-clés prévus ou le pictogramme, c'est un pneu d'hiver.

L'inscription AT signifie All Terrain. Conséquemment, un pneu qui porte l'inscription All Terrain ou tout terrain est aussi considéré comme étant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale. À l'inverse, il faut noter que le sigle TA signifie Trans Am et qu'un pneu portant cette mention n'est pas accepté comme pneu conçu pour la conduite hivernale. L'inscription LT signifie Light Truck est aussi considérée comme indiquant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.

Dès qu'un pneu porte une mention qui inclut l'une des onze inscriptions reconnues, il est considéré comme un pneu conçu pour la conduite hivernale. C'est le cas, par exemple, de la mention LTS (qui inclut LT), de la mention ATS (qui inclut AT) ou de la mention Studded (qui inclut Stud).

N'oubliez pas que les pneus à crampons sont autorisés du 15 octobre au 1er mai.

Sergent Marc Leduc
Section sociocommunautaire
450 473-4686, poste 233

Sécurité Civile

La neige et la sécurité

Cet hiver, les quantités de neige au sol sont importantes. Les propriétaires de maison située sur le coin d'une rue sont invités à réduire la hauteur des amas de neige pour assurer une bonne visibilité aux intersections. En tout temps, assurez-vous d'avoir une bonne visibilité pour sortir de votre entrée en toute sécurité.

En cas de panne d'électricité

Êtes-vous prêt à faire face à une panne prolongée d'électricité cet hiver? Voici quelques conseils concernant les mesures à prendre au cas où une telle situation surviendrait.

Préparez une trousse d'urgence pour la maison. Faites des provisions spéciales d'eau en bouteille et d'aliments non périssables (ou en conserve) au cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous rendre dans un magasin pendant plusieurs jours. Munissez-vous d'une radio à piles ou à manivelle, de lampes de poche, de piles neuves et de propane pour faire fonctionner un réchaud de camping ou un barbecue afin de cuisiner ou de faire chauffer de l'eau. Si votre approvisionnement en eau dépend de l'électricité, prévoyez une autre source d'approvisionnement en eau non potable, par exemple un baril de collecte des eaux de pluie ou un moyen de faire fondre de la neige. N'utilisez pas de réchauds ni de barbecues à gaz à l'intérieur et, dans la mesure du possible, évitez les chandelles, qui peuvent être dangereuses, surtout si vous avez des enfants ou des animaux.

En cas de panne d'électricité en hiver, assurez-vous d'avoir ces articles à la maison :

- aliments qui ne demandent aucune préparation;
- lampe de poche et radio à piles avec des piles neuves;
- antigel pour protéger les tuyaux;
- matériel et outils simples de lutte contre l'incendie;
- une source de chaleur certifiée par l'Association canadienne de normalisation (CSA), comme un réchaud de camping ou une chaufferette au kérosène, avec suffisamment de carburant pour les alimenter, ou encore un foyer ou un poêle à bois. Ne gardez pas de carburant dans la maison;
- chandelles ou lanterne pour fournir de l'éclairage.

À faire lorsqu'une panne survient :

- avertissez le service hydroélectrique local;
- coupez le contact de tous les appareils électriques;
- allumez la radio à piles pour écouter les informations;
- restez calme; gardez les portes et les fenêtres fermées : ainsi, il fera suffisamment chaud dans la maison pendant plusieurs heures;
- économisez du carburant en ne chauffant qu'une seule pièce et en maintenant la température assez basse, mais supportable, et portez des vêtements chauds;
- commencez à utiliser votre source de chaleur d'appoint avant que votre demeure se refroidisse;
- vérifiez la tuyauterie pour vous assurer que les tuyaux ne gèlent pas.

À faire lorsque le courant est rétabli :

- débranchez le matériel de chauffage d'appoint;
- ouvrez le robinet général et fermez les autres robinets en commençant par ceux du bas de la maison;
- remplissez le chauffe-eau avant de le remettre en marche;
- pendant plusieurs heures, chauffez la maison un peu plus qu'à l'ordinaire afin de permettre un séchage complet;
- actionnez la chasse des toilettes, videz les éviers et les baignoires afin de vous débarrasser de l'antigel;
- assurez-vous que la nourriture est toujours comestible; les aliments rangés dans le congélateur resteront congelés de 24 à 48 heures après le début de la panne de courant, pourvu que les portes du congélateur restent fermées;
- rétablissez le courant (manette de l'interrupteur général en position de marche).

Sylvain Goudreault, conseiller
Responsable du comité des mesures d'urgence
Source : Site Internet de sécurité civile du Québec

Votre conseil

Sonia Paulus, mairesse
450 472-7310, poste 144
s.paulus@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

MRC de Deux-Montagnes
Conseil régional des élus des Laurentides

François Robillard, conseiller du district 1
450 472-7310, poste 251
f.robillard@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Centre de tri Tricentris
Services communautaires
Comité de protection des boisés
Incendies
Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides

Sylvain Goudreault, conseiller du district 2
450 472-7310, poste 252
s.goudreault@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de sécurité publique
Office municipal d'habitation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Centre local de développement

Olivier Hamel, conseiller du district 3
450 472-7310, poste 253

o.hamel@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Yves Legault, conseiller du district 4
450 472-7310, poste 254
info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de la sécurité publique
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Office municipal d'habitation
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Richard Paquette, conseiller du district 5
450 472-7310, poste 255
r.paquette@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Comité des travaux publics
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Daniel B. Bisson, conseiller du district 6
450 472-7310, poste 256
db.bisson@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité d'action et de protection de la sablière
Centre de tri Tricentris
Comité des travaux publics
Comité de protection des boisés

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Cabinet de la mairesse :	poste 144
Direction générale :	poste 144
Relation avec les citoyens :	poste 109
Service du greffe :	poste 211
Service de l'urbanisme :	postes 121 et 122
Service de taxes :	poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 974-7111

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 472-7310
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :	postes 145, 146 et 148
Chalet parc municipal :	450 623-8858

GARAGE MUNICIPAL
SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	450 623-5798

POLICE RÉGIONALE	450 473-4686
SERVICE DES INCENDIES	450 473-2730
URGENCES	911